



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 20 avril 2020

J'ai interpellé le Ministre de l'Economie et des Finances pour demander le report du début des soldes et l'encadrement des promotions agressives.

Les commerçants Ardéchois, à l'instar de la quasi-totalité des commerces en France non autorisés à ouvrir, se trouvent aujourd'hui en très grande difficulté.

Alors que les soldes d'été devaient débiter le 22 juin, **j'ai demandé, comme de nombreuses Fédérations du commerce, et si la situation sanitaire le permet, le report du début des soldes avec un mois de décalage, soit le 22 juillet.**

Ce report répondrait, d'une part, à une mesure de sécurité sanitaire afin éviter un afflux des consommateurs, en lieux confinés, dès la fin juin. Il permettrait, d'autre part, aux commerçants de redémarrer leur activité en écoulant leurs stocks de la collection Printemps-Eté 2020, dégagés du risque de devoir immédiatement sacrifier leur marge budgétaire.

J'ai également demandé au Gouvernement une ordonnance exceptionnelle pour encadrer, un mois avant la nouvelle date repoussée des soldes, les promotions agressives, les ventes privées ou les ventes à perte, notamment pour l'e-commerce, tout comme la suspension de la règle des 30 jours, qui interdit normalement aux commerces de solder des articles présents dans leurs stocks depuis moins d'un mois.

Seules des mesures de cette nature permettront aux commerçants de contribuer à la relance de l'économie, après plusieurs semaines de confinement, et de reconstituer leur trésorerie.